
Afin de permettre au comité de perfectionnement d'étudier votre demande, veuillez suivre ces indications.

1. Vérifiez votre admissibilité au programme. Les conditions d'admissibilité sont prévues à l'article 19.05 de la convention collective :
 - avoir terminé avec succès sa période d'essai au moment de la réalisation de l'activité ;
 - avoir cumulé au cours de la session où débute l'activité pour laquelle le chargé de cours fait une demande de perfectionnement ou au cours des deux sessions précédentes, un minimum de 0.33 point de classement ;
 - sauf pour le chargé d'enseignement, figurer sur la liste de disponibilité pour au moins une session de l'année universitaire où se déroule l'activité de perfectionnement ;
 - pour la réalisation de matériel pédagogique, le chargé de cours doit avoir les PECC des cours visés par la demande de perfectionnement.
2. Les demandes de perfectionnement de longue durée des chargés de cours en double emploi sont admissibles, mais elles ne sont traitées que lorsque les demandes des chargés de cours en simple emploi et en double emploi avec dérogation ont été traitées.
3. Assurez-vous d'obtenir une recommandation du responsable de votre unité.
4. Retournez le tout **en 4 copies** au plus tard le jour de la date de clôture du concours (15 mars pour la session d'été, 1^{er} juin pour la session d'automne et 15 novembre pour la session d'hiver), **avant 17 h**, à l'adresse suivante :

Comité de perfectionnement des chargés de cours
Vice-rectorat aux ressources humaines
Pavillon Jean-Charles-Bonenfant, local 5600
2345, Allée des Bibliothèques
Université Laval (Québec) G1V 0A6

Courriel : PerfectionnementCC@vrrh.ulaval.ca

Télécopieur : 418 656-3682

5. Si votre demande est liée à un projet de mémoire ou de thèse, veuillez fournir :
 - une approbation de l'Université ;
 - une copie de votre projet.

Lors d'une demande de renouvellement, veuillez fournir un rapport d'avancement des travaux.

6. Pour plus d'information, veuillez consulter le chapitre 19 et l'annexe J de la convention collective, à l'adresse :
https://www.rh.ulaval.ca/files/content/sites/rh/files/files/documents/enseignants/charges_cours/conv_collect/Convention%20collective2013-2016_finale.pdf.
7. Une libération signifie que le chargé de cours (y compris le chargé d'enseignement) qui a accepté une charge de cours, s'en désiste pour se consacrer au perfectionnement pour lequel il aura obtenu une réponse positive du comité de perfectionnement.

IDENTIFICATION

Nom-Prénom(s)

Unité d'enseignement

Nom du responsable de l'unité

INFORMATIONS SUR LE PROJET

Type d'activité

1- Programme d'études supérieures, production scientifique, création et rayonnement

 Doctorat, maîtrise ou certificat de 2^e cycle

Nombre de charges de cours demandé : _____

 Rédaction d'un article scientifique ou d'un chapitre d'ouvrage collectif Recherche et création Préparation d'un livre en vue de son édition Stage de perfectionnement (15 jours ouvrables et plus)

2- Préparation de matériel pédagogique

 Rédaction d'un manuel Recherche, développement et réalisation d'outils pédagogiques**DÉCLARATION DE TOUT AUTRE TYPE DE FINANCEMENT
POUR LA RÉALISATION DU PROJET**

Avez-vous demandé d'autres financements pour cette activité?

 Oui Non

Financement reçu (\$) :

Financement à recevoir (\$) :

Nom de l'organisation :

PRÉSENTATION DU PROJET

(Spécifiez, le cas échéant, la production envisagée)

OBJECTIFS POURSUIVIS

PAR LA DÉMARCHE DE PERFECTIONNEMENT

(incluant les connaissances, habiletés et attitudes à acquérir ou à améliorer et les moyens pour atteindre ces objectifs)

ÉCHÉANCIER DÉTAILLÉ

(séquence des activités projetées en mois ou en semaines)

A large empty rectangular box with a black border, intended for drawing a detailed Gantt chart. The box is currently blank.

LIBÉRATION DE TÂCHES

Demandez-vous une libération de tâche ou de cours pour cette activité?

Oui Non

**RECOMMANDATION DU RESPONSABLE DE L'UNITÉ
SUR LE PROJET DE PERFECTIONNEMENT**

Signature du responsable de l'unité _____	_____ Date

ENGAGEMENT DU CHARGÉ DE COURS

Je m'engage à transmettre, au plus tard 60 jours après la fin de l'activité, un court rapport auquel sont joints les documents attestant de la réalisation du projet. De plus, je m'engage à m'inscrire et à accepter au moins un cours qui me serait attribué en vertu du chapitre 13 de la convention collective des chargés de cours, dans l'une des trois sessions qui suivent la fin de l'activité.

Signature du chargé de cours _____	_____ Date
------------------------------------	------------